

Brevet Professionnel Coiffure

Formation alternée

➡ Inscription en ligne

📍 Limas & Tarare

Le titulaire du **Brevet Professionnel Coiffure** est un professionnel hautement qualifié. Il exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, de production et de distribution de produits capillaires. Il conçoit et met en œuvre des techniques, produits et services. L'exercice du métier prend en compte la connaissance de l'entreprise, la réglementation et les normes en vigueur, la santé et la sécurité au travail, la qualité et le développement durable. La maîtrise des outils informatiques et des logiciels professionnels est également requise.

❗ Rentrée de Septembre à Octobre et possibilité d'intégrer les sections tout au long de l'année (sous réserve de la solidité du projet).

Objectifs

- Approfondir et perfectionner les savoirs, gestes techniques et connaissances appris durant le CAP
- Acquérir les compétences permettant d'occuper des postes d'encadrement, de formation ou d'ouvrir son propre salon.

Qualités requises

- Rigueur et amabilité
- Sens du contact et de l'écoute
- Bonne forme physique
- Leadership, sens des responsabilités et esprit d'initiative

Méthodes pédagogiques utilisées

- Pédagogie de l'alternance (*séquences construites en lien avec les expériences en entreprise*)
- Méthodes actives (*études de cas, scénarios*)
- Actions pédagogiques interdisciplinaires (*co-intervention, chef d'œuvre*)
- Suivi des activités en entreprise
- Accompagnement personnalisé

Modalités d'évaluation

Nos apprentis sont évalués tout au long de la formation au CFA (*1 bulletin par semestre*) et en entreprise.

Des épreuves de Contrôles en Cours de Formation - pratiques, écrites et orales - portant sur les apprentissages dans les enseignements professionnels et les matières générales ont lieu au cours de la formation en vue de l'obtention du diplôme.

Contenu de la formation

Enseignement général

Expression française et ouverture sur le monde

Anglais

Sciences physiques et chimie

Arts appliqués

Enseignement professionnel

Pratique en salon

Technologie

Biologie

Management et gestion d'un salon

Tutorat

Prérequis

- Etre titulaire d'un CAP Métiers de la coiffure
- Trouver un employeur dans le cadre du contrat d'apprentissage

Frais de formation

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, la formation est gratuite et rémunérée. Son coût est intégralement pris en charge par la branche professionnelle, via l'OPCO.

Formation également accessible en contrat de professionnalisation (coût variant de 10€ à 25€ / heure) ou selon d'autres modalités de financement.

Nous contacter pour + d'informations.

Durée et organisation de la formation

- 2 ans (400 heures par an)
- 12 semaines par an en moyenne au CFA

Modalités d'inscription

- Inscription via le [formulaire d'inscription](#)
- Admission sur dossier de candidature et entretien. Le dossier scolaire sera examiné.
- La décision d'admissibilité est transmise au candidat sous 15 jours maximum.
- L'admission définitive est prononcée après la signature du contrat assurant la réalisation de la formation.

Equipements

- Salons d'application
- Salles équipées d'écrans interactifs
- Classe mobile informatique
- Laboratoire de sciences

Après le BREVET PROFESSIONNEL Coiffure

- Insertion professionnelle
- BTS Métiers de la coiffure
- Brevet de maîtrise de la coiffure



Bénéfices de l'Apprentissage

- Familiarisation avec le monde de l'entreprise et combinaison gagnante "théorie/mise en pratique"
- Acquisition d'une maturité et d'une réelle expérience professionnelle favorisant l'employabilité
- Diplôme délivré par l'Éducation Nationale et attestation de fin de formation

Nos atouts

- Savoir-faire avec 45 ans d'existence et de pratique de l'apprentissage
- Groupes de travail pédagogiques à petit effectif
- Accompagnement individuel et collectif pour la recherche d'entreprise



Handicap Plus

Notre CFA est engagé dans la démarche qualité H+ formation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap sauf si ce handicap peut représenter un danger pour elle-même ou pour les autres apprentis. Ainsi chaque situation et chaque besoin d'adaptation seront étudiés au cas par cas, avec Mme THOMAS, référente handicap, et la Direction du CFAB.